

EN CHIFFRES

| 2010 |



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE DOUAI

| Le mot du président | BERNARD FOUCHER

La qualité de la justice s'apprécie au regard des délais de jugement, du traitement réservé au justiciable, de la sécurité juridique des décisions rendues et du rayonnement de la juridiction. La cour poursuit ces objectifs. Le délai prévisible moyen de jugement est

descendu au seuil record de 8 mois et 8 jours, bénéficiant d'une diminution du nombre des requêtes (- 2,32 %) mais d'un niveau de sorties toujours croissant (+ 1 %). Par ailleurs, la cour affiche un taux de pourvois en cassation inférieur à 10 %, et sa « semaine de rentrée », qui

rencontre chaque année un vif succès, consolide son rayonnement. La devise de la famille d'Aoust (à l'origine de l'hôtel particulier qui abrite la cour) « Fruit des labeurs d'Aoust » reste toujours d'actualité pour venir renforcer cette démarche qualité.

Nombre d'affaires jugées en 2010

1 820

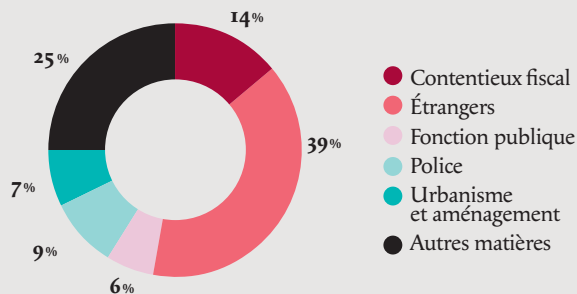
Délai prévisible moyen* de jugement en 2010

8m 8j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en mois (m) et jours (j).

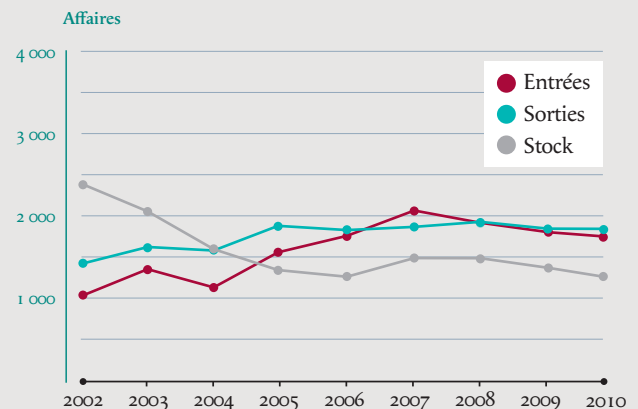
Origine

Répartition des affaires jugées en 2010
par type de contentieux



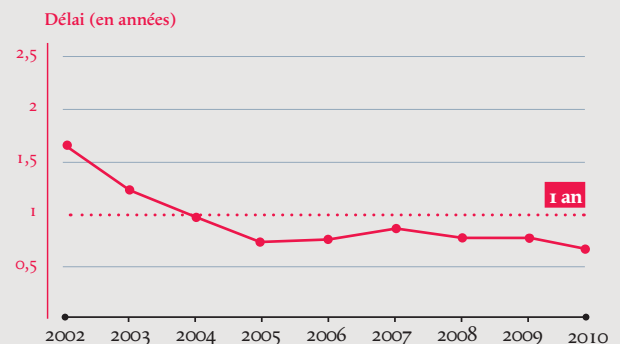
Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2002



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2002



Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité de la cour administrative d'appel sur <http://douai.cour-administrative-appel.fr>